



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU JURA  
 4, RUE DU CURE MARION - BP 356 - 39015 LONS LE SAUNIER  
 SERVICE AMENAGEMENT ET URBANISME

# JEURRE

DELIMITATION DES ZONES A RISQUES NATURELS  
 R.III.3 DU CODE DE L'URBANISME

vu sur le Plan,  
 pour donner avis à son arrêté du ce jour  
 LONS LE SAUNIER, le 29-OCT-1992  
 LE PREFET,  
 Préfet de Jura  
 et sur délibération  
 L'Attaché Chef de Bureau

M. ASSY

2) PLAN DE ZONAGE DES RISQUES  
 au 1/5 000

**LEGENDE**

- Zone 1: Secteur de risque majeur, construction interdite.
- Zone 2: Secteur de risque multirisque, constructions soumises à une étude géotechnique.
- Zone 3: Secteur de risque négligeable, construction autorisée mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.
- Zone 4: Secteur à risque d'inondation.